Une terre de projets

Un projet de territoire porté par les élus et acteurs socio-professionnels

Le Pays Charolais Brionnais a été créé en 2004 avec pour principal objectif de faire ensemble ce qu'aucune communauté de communes ou commune ne pouvait faire seule. Il s'agissait également de rassembler les élus dans une structure plus opérationnelle pour défendre les intérêts du Charolais Brionnais, et initier des projets de développement territorial favorables au développement économique et démographique. Il convenait par ailleurs de répondre aux besoins de cohérence des politiques territoriales menées par les financeurs publics qui sont également nos partenaires : l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général. La même demande de lisibilité et de cohérence existe aussi chez les investisseurs privés.

Il porte un CONTRAT DE PAYS , dispositif qui permet de mobiliser trois enveloppes financières (Etat, Conseil Régional, Conseil Général) pour des projets d'envergure territoriale. Parallèlement, les élus ont décidé de défendre une s tratégie offensive de valorisation et de promotion du territoire , dont l'effet "boule de neige" tire vers le haut le développement économique et démographique. Plusieurs actions ont été engagées dans ce sens : labellisation Pays d'Art et d'Histoire, réalisation d'une Charte Architecturale et Paysagère, valorisation et promotion touristique par une présence événementielle et les réalisations d'éditions touristiques,...

Infrastructures : les grands chantiers en cours...

Compte tenu de la position stratégique du Charolais-Brionnais au regard des grandes agglomérations, le renforcement des infrastructures est un enjeu majeur pour le développement économique du territoire, et son attractivité.
Les élus du Syndicat Mixte se positionnent sur plusieurs chantiers majeurs : parcs d'activité, la mise en deux fois deux voies de la RCEA, le projet de Ligne Grande Vitesse (LGV) Paris/Orléans/Clermont/Lyon ou encore la ligne TER Paray/La Clayette/Chauffailles/Lamure-Azergue/Lyon.
Ces positions sont ensuite transmises aux décideurs nationaux et régionaux, pour qu'ils tiennent compte de l'avenir du Charolais-Brionnais dans leurs décisions.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Les élus du Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais ont lancé sur le territoire un Schéma de Cohérence Territoriale, validé le 30 octobre 2014. Ce document d'urbanisme, réalisé par un cabinet d'étude en concertation des élus et acteurs socio-économiques du territoire, traduit les grandes orientations de développement du territoire, en termes d'aménagement. Un outil pertinent pour les acteurs économiques, et

une lisibilité cohérente pour les investisseurs. Il a été évalué en 2020 et va faire l'objet d'une procédure de modification.